

Délibération n° 87-82 du 10 septembre 1982 portant création de la direction polynésienne de l'énergie (r.e. par Arrêté n° 5501 AA du 5 octobre 1982)

Paru in extenso au journal officiel n°28 N du 15/10/1982 à la page 1072 dans la partie Délibérations de l'Assemblée de la Polynésie française ou de la Commission Permanente

Version en vigueur au 13/10/2023

La commission permanente de l'assemblée territoriale de la Polynésie française,
Vu la loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 relative à l'organisation de la Polynésie française ;
Vu la délibération n° 82-77 du 29 juillet 1982 portant délégation de pouvoirs de l'assemblée territoriale à sa commission permanente ;
Vu la lettre n° 196 CG du 2 septembre 1982 du conseil de gouvernement, approuvée en sa séance du 2 septembre 1982 ;
Vu le rapport n° 123-82 du 10 septembre 1982 de la commission permanente ;
Dans sa séance du 10 septembre 1982,

Adopte :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 1790 CM du 6 octobre 2023*

Il est créé la direction polynésienne de l'énergie

Art. 2 *Rédaction issue de Arrêté n° 2313 CM du 18 octobre 2019*

Article abrogé

Art. 3 *Rédaction issue de Arrêté n° 2313 CM du 18 octobre 2019*

Article abrogé

Art. 4

Toutes dispositions antérieures ou contraires résultant de délibérations, d'arrêtés ou de décisions sont abrogées.

Art. 5

Le conseil de gouvernement est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au Journal officiel de la Polynésie française.

Pour le secrétaire :
Un membre.
Franklin BROTHERSON.

Le président,
Jacques TEUIRA.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Délibération n° 87-82 du 10 septembre 1982](#), JOPF n° 28 N du 15/10/1982 à la page 1072
- [Arrêté n° 877 CM du 28 juin 2013](#), JOPF n° 27 N du 04/07/2013 à la page 6164
- [Arrêté n° 186 CM du 7 février 2019](#), JOPF n° 13 N du 12/02/2019 à la page 3181
- [Arrêté n° 2313 CM du 18 octobre 2019](#), JOPF n° 86 N du 25/10/2019 à la page 20256
- [Arrêté n° 1790 CM du 6 octobre 2023](#), JOPF n° 82 N du 13/10/2023 à la page 21730